

## SACHET SURVID BS 90. SE 07

### DESCRIPTION

Sachets trois soudures pour le conditionnement sous vide ou sous atmosphère modifiée des produits de charcuterie, viande fraîche, découpes de volailles, abats, poissons, fromages, etc...

Le respect de la chaîne de froid est impératif pour une bonne conservation du produit ; les produits doivent être maintenus au froid (0, + 4°C) après conditionnement.

Les sachets BS 90 peuvent également être utilisés pour la congélation ou la surgélation.

### CARACTÉRISTIQUES

Sachets trois soudures en Polyamide 20 µ Polyéthylène 70µ.

PROPRIÉTÉS	VALEUR	UNITÉ DE MESURE	MÉTHODE
ÉPAISSEUR TOTALE	90 +/- 10 %	µ	DIN 53370
POIDS PAR M2	87,2 +/- 10 %	g/m <sup>2</sup>	DIN 53352
RÉSISTANCE A LA DÉCHIRURE LONGITUDINALE TRANSVERSALE	45 35	N/15 mm	DIN 53455-6
ALLONGEMENT A LA RUPTURE LONGITUDINALE TRANSVERSALE	> 200 > 200	%	DIN 53375
PERMÉABILITÉ A LA VAPEUR D'EAU	2,6	g/m <sup>2</sup> .d 23°C / 85 % R.H.	DIN 53122
PERMÉABILITÉ A L'OXYGÈNE	50	cm <sup>3</sup> /m <sup>2</sup> .d.bar 23°C / 85 % R.H.	DIN 53380

CONDITIONS DE STOCKAGE : maximum 25°C à l'abri de la lumière.

### PRINCIPE DE TRAVAIL :

Fermeture par thermoscellage sur machine à cloche à barre de soudure.  
Température de soudure environ 120 à 160° C.

### PRÉSENTATION :

**En paquet de 100, liassés par un élastique, dans un carton.**  
Possibilité d'impression flexo. Possibilité de PE teinté.

## SECURITE ALIMENTAIRE

### Contact alimentaire

En l'état actuel de nos connaissances et sur la foi des informations techniques et des garanties que nous avons obtenues, nous attestons que les emballages sont aptes au contact alimentaire selon la réglementation suivante :

- Règlement (UE) n° 10/2011 de la commission du 14 janvier 2011 et ses modifications, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- Règlement (CE) 2023/2006 de la commission du 22 décembre 2006 et ses modifications, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Règlement (CE) 1935/2004 du 27 octobre 2004 et ses modifications, concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Décret 2007-766 du 10 mai 2007 et ses modifications, portant application du code de la consommation en ce qui concerne les matériaux et les objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.
- Règlement 2005/1895/CE du 18 novembre 2005 et ses modifications concernant la limitation de l'utilisation de certains dérivés époxydiques dans les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Le matériau et/ou l'objet référencé ci-dessus, dans les conditions normales et prévisibles d'emploi n'entraînant aucune modification inacceptable de la composition ou une altération des caractères organoleptiques de la denrée alimentaire, est apte :

- Au contact de tous les types d'aliments

## Résultats d'analyses de migration

### Migration globale

- Conditions de test : 2 jours à 20°C, contact un côté (PE)  
 Agent de simulation : Isooctane  
 Résultat : 4,1 mg/dm<sup>2</sup>  
 (OML : 10 mg/dm<sup>2</sup>)
- Conditions de test : 10 jours à 40°C, contact un côté (PE)

Simulant	Eau	Acide acétique 3%	Éthanol 10%	Éthanol 95%	Huile d'olive
Résultat	< 2 mg/dm <sup>2</sup>	3,2 mg/dm <sup>2</sup>	3,3 mg/dm <sup>2</sup>	5,4 mg/dm <sup>2</sup>	2,9 mg/dm <sup>2</sup>

### Migration spécifique du caprolactame

Simulant	Eau	Acide acétique 3%	Éthanol 10%	Éthanol 95%
Résultat	< 1,5 mg/dm <sup>2</sup>	< 1,5 mg/dm <sup>2</sup>	< 1,25 mg/dm <sup>2</sup>	< 1,9 mg/dm <sup>2</sup>

Limite de migration spécifique selon la réglementation 2002/72/CE : 15 mg/kg

## Migration spécifique de l'acétate de vinyle

Résultat : < 0,004 mg/dm<sup>2</sup>

Limite de migration spécifique selon la réglementation 2002/72/CE : 12 mg/kg

## Contaminants

En l'état actuel de nos connaissances et sur la foi des informations techniques et des garanties que nous avons obtenues, nous attestons que nos produits ne contiennent pas les composés suivants :

- Bisphénol A,
- Chlorure de vinyle,
- Benzophénone,
- 4- Méthylbenzophénone,
- 4 -hydroxybenzophénone.

## Environnement

En l'état actuel de nos connaissances et sur la foi des informations techniques et des garanties que nous avons obtenues, nous attestons que nos produits sont conformes à la directive 94/62/CE du 20 décembre 1994 et ses modifications, relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

De plus, les emballages ont été conçus et fabriqués dans le respect des normes CEN pertinentes indiquées ci-dessous :

- |  |                                     |
|--|-------------------------------------|
| - Prévention par réduction à la source (Pr EN 13428)                   | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Réutilisation (Pr EN 13429)  | <input type="checkbox"/>            |
| - Recyclage matière (Pr EN 13430)                                      | <input type="checkbox"/>            |
| <br>   |                                     |
| - Valorisation énergétique (Pr EN 13431)                               | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Valorisation par compostage et biodégradation (Pr EN 13432)          | <input type="checkbox"/>            |
| - Substances dangereuses : attestation de minimisation                 | <input checked="" type="checkbox"/> |
| - Matériaux lourds : attestation de respect des limites réglementaires | <input checked="" type="checkbox"/> |

## REACH

Nos produits sont exempts d'enregistrement selon la réglementation REACH n° 1907/2006/EC et tous nos fournisseurs nous ont assuré qu'ils respectent également cette réglementation.

Aucune substance préoccupante (SVHC, Substances of Very High Concern) n'est incorporée intentionnellement dans la fabrication des produits que nous fournissons.

## **F.T. 519 – Modifiée le 20/01/2012**

DS-France - 13, rue des Alouettes - 94320 Thiais - Tél. +33 (0)1 49 78 58 00 - Fax +33(0)1 49 78 58 88 - E-mail : soussana@ds-france.com  
S.A.S au capital de 500.000 € - R.C.S. Créteil 413 724 923 - N° TVA: FR 29 413 724 923

Adresser toute correspondance à : BP 202, 94527 Thiais Cedex

Nos produits sont conformes aux spécifications de la fiche technique et les éléments de leur composition sont indiqués en toute bonne foi. La proposition de déclaration d'ingrédients n'est qu'une suggestion d'étiquetage ; la déclaration d'ingrédients étant de la responsabilité du fabricant du produit fini. Les applications ne sont mentionnées qu'à titre indicatif. Le fabricant doit se conformer à la législation s'appliquant au produit à fabriquer dans le pays utilisateur. Toute utilisation non conforme de nos produits n'engage pas notre responsabilité mais celle du fabricant du produit fini.